Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 13/10/2022 à 17h32 Réference de l'AR: 010-211001599-20221007-302022-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0 Séance du 07 octobre 2022 0-0-0-0-0

Nombre de membres :

En exercice: 11

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à vingt heures trente, le

Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni

Présents :

10

au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

Votants:

10

Date de la convocation :

01 octobre 2022

Présents: Mrs Dominique GAMICHON, Francis LITWIN, Francis COLLET, Mme Céline DALLEMAGNE, M. Florian LUTZ, Mmes Marine ROSSI, Jennifer VAIRELLES, Karine MAUVAIS,

Mrs Olivier PETITJEAN et Norbert-Gérald PITIOT

Absents: M. Philippe CRINDAL

Date d'affichage : 01 octobre 2022

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

RENOUVELLEMENT DU POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le contrat à temps non complet se terminait le 31/07/2022, il est nécessaire de renouveler ce poste d'adjoint d'animation à partir du 01/09/2022.

Cet agent sera rémunéré par rapport au grade d'adjoint d'animation contractuel, à temps non complet de 20h/35h annualisé, à l'échelon n°1 et l'Echelle C1, indice brut 367, indice majoré 352.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- ACCEPTE le renouvellement du poste d'adjoint d'animation pour la cantine garderie.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification

Du

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme,
à LES GRANDES CHAPELLES, le 07 octobre 2022
Le Maire,

